

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal Séance du 26 janvier 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 26 janvier à 19h30, le Conseil Municipal de la commune de Neuville-sur-Saône s'est réuni à la Salle de Conseil, sous la présidence d'Éric BELLOT, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été dûment transmis aux conseillers municipaux le 18 janvier 2023.

Nombre de conseillers en exercice : 29

Présents : 22

Votants : 26

Présents : Éric BELLOT, Eva ARTETA-CRISTIN, Vincent ALAMERCERY, Séverine DEJOUX, Florian JEDYNAK, Florence GAGNEUR, Anne MOREL, Yves ARTETA, Roger PEDOJA, Gérard PLAISANTIN, Nicole MESSEGUE, Philippe JUSTE, Véronique CHIAVAZZA, Claire AZEMA, Kamal DJEMAA, Isabelle BOGAS, Jérôme JARDIN, Leïla BEN MAHFOUD, Patrick SAILLOT, Gisèle COIN, Guillemette DEBORDE, Christophe BRUNETTON.

Excusés ayant remis pouvoir : Michel ROULLIAT pour Florian JEDYNAK ; Nicolas PASTY pour Vincent ALAMERCERY ; Odile BALTHAZARD pour Anne MOREL ; Alain LABAT pour Véronique CHIAVAZZA.

Absent excusé : Patrick RACHAS.

Absents : Nasser MESSAÏ, Nelly NAVARRO TACHON.

A été nommé secrétaire : Philippe JUSTE.

Objet : Adhésion des écoles à l'environnement numérique de travail *laclasse.com*

Auteur : A. LE BARON

Rapporteur : Séverine DEJOUX

Le Plan de relance présenté par le Gouvernement en 2021 comportait un important volet dédié à la transformation numérique de l'enseignement, notamment pour contribuer à la généralisation du numérique éducatif et assurer la continuité pédagogique et administrative.

En particulier l'appel à projet "Pour un socle numérique dans les écoles élémentaires" visait à réduire les inégalités scolaires et à lutter contre la fracture numérique. Son ambition était d'appuyer la transformation numérique des écoles en favorisant la constitution de projets fondés sur trois volets essentiels :

- L'équipement des écoles d'un socle numérique de base en termes de matériels et de réseaux informatiques,
- Les services et ressources numériques,
- L'accompagnement à la prise en main des matériels, des services et des ressources numériques.

Par délibération du 24 février 2022, le Conseil Municipal a approuvé le projet d'informatisation des écoles élémentaires publiques dans le cadre du socle numérique du Plan de relance.

Pour finaliser les engagements de la Commune sur ce projet, il convient de répondre au volet "services et ressources numériques" en favorisant l'accès des écoles à des services numériques éducatifs comme par exemple l'accès à un environnement numérique de travail. (E.N.T).

Certaines écoles de la commune de Neuville-sur-Saône et l'enseignante référente aux usages numériques ont émis l'intérêt d'adhérer à un espace numérique de travail, en particulier "laclasse.com" afin de faciliter les liens avec les parents d'élèves et leurs élèves.

L'axe Éducation du Pacte Métropolitain 2021-2026 prévoit, pour favoriser les liens entre les écoles et le collège, l'élaboration d'une offre structurée autour du numérique éducatif, en particulier à travers l'E.N.T "laclasse.com".

La Métropole de Lyon a donc décidé la mise à disposition de cet E.N.T auprès des communes, pour disposer d'un outil numérique unique de la maternelle au collège.

La plateforme "laclasse.com" suit les spécificités du schéma directeur des E.N.T du Ministère de l'Éducation nationale et est destinée aux enseignants, personnels de direction et d'Inspection de l'éducation nationale, des élèves, parents d'élèves, et propose un espace de travail collaboratif et de publication.

Chaque établissement scolaire utilisateur dispose d'un compte administrateur créé par la Métropole, qu'il gère de manière autonome. Des formations à l'utilisation de cet outil pour les personnels de l'Éducation nationale sont proposées et assurées par les services de l'Éducation nationale.

Pour disposer de cet outil, il convient que la Commune s'acquitte d'une redevance forfaitaire de 150 € par année scolaire et par école utilisatrice. Le montant des adhésions pour les 5 écoles de la commune de Neuville-sur-Saône de 750€ est prévu dans le budget prévisionnel du volet "services et ressources numériques" du projet d'informatisation des écoles élémentaires, délibéré le 24 février 2022.

De plus, il convient de respecter un cadre conventionnel unique et commun à toutes les communes par le biais d'une convention type en annexe de la délibération. Les établissements scolaires utilisateurs de l'E.N.T s'engageront au respect de cette convention à travers la signature d'un acte d'engagement, révisé par le délégué à la protection des données de la Commune.

Le Conseil Municipal est invité à :

- Approuver l'adhésion des 5 écoles publiques de la commune de Neuville-sur-Saône à l'environnement numérique de travail "laclasse.com" pour l'année scolaire 2022/2023,
- Approuver le versement d'une redevance forfaitaire de 150 € par année scolaire et par école utilisatrice,
- Adopter la convention de mise à disposition de l'E.N.T "laclasse.com" de la Métropole de Lyon.

Le Conseil Municipal,

- OUI l'exposé de Madame l'Adjointe déléguée, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU l'appel à projet pour un socle numérique dans les écoles élémentaires,
- VU le Pacte métropolitain 2021-2026,
- VU la délibération D35_2022 du 24 février 2022 concernant l'approbation du projet d'informatisation des écoles élémentaires publiques dans le cadre du plan de relance du socle numérique et de sa convention de financement,
- CONSIDÉRANT les engagements de la Commune sur le volet "services et ressources numériques" du projet d'informatisation des écoles élémentaires dans le cadre du plan de relance du socle numérique,
- CONSIDÉRANT l'intérêt des écoles et de l'enseignante référente aux usages numériques à adhérer à l'environnement numérique de travail (E.N.T) "laclasse.com",
- CONSIDÉRANT la présentation de l'E.N.T "laclasse.com",
- CONSIDÉRANT que les crédits correspondants sont inscrits au Budget primitif 2023,

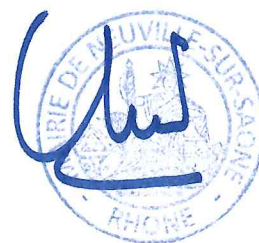
DECIDE :

- **D'APPROUVER** l'adhésion des 5 écoles publiques de la commune de Neuville-sur-Saône à l'environnement numérique de travail "laclasse.com" pour l'année scolaire 2022/2023,
- **D'APPROUVER** le versement d'une redevance forfaitaire de 150 € par année scolaire et par école utilisatrice,
- **D'ADOPTER** la convention de mise à disposition de l'E.N.T "laclasse.com" de la Métropole de Lyon,

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous les documents et à prendre toutes les mesures nécessaires à l'application de la présente délibération.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Pour extrait conforme,
Neuville-Sur-Saône, le 26 janvier 2023
Le Maire,
Eric BELLOT.



Acte rendu exécutoire après

- Télétransmission en Préfecture le 01/02/2023
- Publication par voie électronique le 01/02/2023